

Histoires diverses dans le Minutier

Trouvailles de *Pierre Bardin*

Commentaires de *Pierre Bardin* et *Bernadette Rossignol*

(octobre 2024)

Contrat à la grosse aventure 1775-1776

Le 23 décembre 1775 ¹

Ferdinand GRAND, banquier à Paris, y demeurant rue Montmartre paroisse Saint Eustache, d'une part,

et Donatien LE RAY de CHAUMONT, directeur et intendant de l'hôtel royal des Invalides, y demeurant, stipulant au nom et comme procureur, avec les Srs BERNIER et GOURLADE ci-après nommés, de Jean Baptiste CHEVALIER, écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint Louis, commandant tous les établissements français au Bengale et président du conseil provincial de **Chandernagor** (procuration à l'effet de tout emprunt et portant pouvoir de substituer, passé devant LE CONTE, sous-marchand de la Compagnie des Indes en France, seul notaire à Chandernagor, le 27/02/1773, déposé pour minute à M^e Lambot, notaire à Paris le 13/12/1773),

et Jean Baptiste GILBERT, bourgeois de Paris, y demeurant rue Notre Dame des Victoires, paroisse Saint Eustache, stipulant non seulement comme substitué par acte devant M^e Lambot le 14/11/1775 par Pierre BERNIER écuyer aux pouvoirs à lui donnés par le dit Sr CHEVALIER par sa procuration mais encore comme procureur direct dudit sr Bernier suivant ledit acte de substitution à l'effet de se porter fort dudit Sr GOURLADE, tous deux d'autre part,

lesquelles parties ont reconnu être convenues de ce qui suit à titre de **contrat à la grosse aventure**.

Le sr GRAND a donné, soit pour son compte personnel soit pour tous autres particuliers dont il aura charge et pouvoir, 108 000 livres tant sur le corps et armement que sur les marchandises formant la cargaison du **navire Le Duc de la Vrillière**, 100 tonneaux, 8 canons, 85 hommes d'équipage, du port de 600 tonneaux, commandé par le capitaine SABATERIE, en armement à Lorient d'où il a dû partir pour Chandernagor dans le Bengale, navire armé par les dits Srs LE RAY de CHAUMONT, BERNIER et GOURLADE. Cette somme « courra les risques et fortune de mer et de guerre » de son départ à son retour. Voyage estimé à 20 mois. Suivent des précisions en 14 articles.

Le 29 décembre de la même année 1775, Ferdinand GRAND transporte à Mrs de CANDOLLE LAVIT et compagnie, banquiers à **Genève**, ce accepté pour eux par Jean BAYEN bourgeois de Paris demeurant rue St Marc paroisse St Eustache, 46 000 livres des 108 000 livres et tous les profits qui en résulteront, moyennant 46 000 livres reçues de Mr de Candolle.

¹ MC/ET/XIII/389, M^e Semillard.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Commentaire

Ce qui est intéressant dans ces « contrats à la grosse aventure » est que ce ne sont pas uniquement les banquiers qui apportent les sommes colossales nécessaires à cette entreprise commerciale aux risques importants : on trouve les noms et les signatures plutôt discrètes des commanditaires en marge des actes notariés.

Trois des signataires ont vécu ou vivent encore en Inde, y ayant exercé ou exerçant encore des charges politiques ou commerciales, dans l'état du Bengale entre autres. De l'Inde il ne reste à la France que cinq comptoirs après la signature du traité de Paris en février 1763 qui mettait fin à la guerre de Sept Ans. Ces personnages connaissent, pour les avoir pratiquées, les possibilités d'enrichissement dans le négoce, des épices en particulier, et désirent pour y parvenir recréer une société privée destinée à remplacer l'ancienne Compagnie des Indes, qui ne serait plus étatique mais rendue à des particuliers, à la condition, comme stipulé dans les contrats, que les retours se fassent à Lorient, port d'attache de l'ancienne Compagnie des Indes.

Qui sont ces signataires ?

Pierre BERNIER, négociant, beau-frère de l'ancien directeur de la Compagnie. Il a lui-même armé un navire qui porte son nom, le « **Le Bernier** ».

Jacques Alexandre GOURLADE était membre du conseil supérieur de Pondichéry mais il est également beau-père de Jean Baptiste CHEVALIER.

Ce dernier est toujours dans l'Inde, où il demeure depuis longtemps, y jouant un rôle politique important. Écuyer, décoré de l'ordre royal et militaire de St Louis, lieutenant-colonel, il commande dans les établissements français du Bengale, exerçant également la présidence du conseil provincial de Chandernagor.

Enfin, et non des moindres, Donatien LERAY de CHAUMONT, banquier, négociant, ayant ses petites et grandes entrées à Versailles, conseiller du roy en tous ses conseils, intendant des Invalides, grand maître des Eaux et Forêts, etc. A ce moment sa préoccupation n'est pas seulement la richesse que l'on peut acquérir de cette société privée mais, de façon inattendue, son engouement pour la lutte des Américains pour leur indépendance. C'est lui qui présentera Benjamin FRANKLIN au Roy ; il le logera, ainsi que la délégation américaine, dans sa propriété de Passy et utilisera sa fortune pour armer la nouvelle armée des futurs États-Unis, à laquelle participera BEAUMARCHAIS.

Voilà, très brièvement résumés, les principaux responsables des contrats signés à Paris.

Déclaration par Mrs LAVABRE et DOERNER ²

Le 14 février 1776 les Srs Henry LAVABRE et Jean André DOERNER, banquiers à Paris, rue du Mail, paroisse St Eustache, pour leur maison de commerce Lavabre Doerner et compagnie, passent deux actes de procuration sur M. Jean TEXIER, banquier à **Amsterdam**, pour obliger et hypothéquer en leur nom :

² M^e Paulmier XCVII/287.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

35 000 livres faisant partie de 50 000 livres transportées aux dits Lavabre Doerner et Compagnie par le sr Ferdinand GRAND, banquier à Paris, à la suite d'un acte à la grosse (M^e Semillard 23/12/1775), à prendre dans celle de leurs 108 000 livres donnée à la grosse aventure par ledit Sr Grand au Sr Jean Baptiste CHEVALIER, écuyer, commandant tous les établissements français au Bengale et président du Conseil provincial de Chandernagor, solidairement avec les Srs LE RAY, GOURLADE et BERNIER, sur le corps, armement et marchandises formant la cargaison du navire **Le Duc de la Vrillère** du port de 600 tonneaux, 8 canons, 85 hommes d'équipage, commandé par le capitaine SABATERIE, en armement à Lorient d'où il a dû partir pour Chandernagor et y reviendra faire sa décharge

Même somme et conditions, à prendre sur 90 000 livres, pour le navire **Le Bernier**, 500 tonneaux, 6 canons, 45 à 48 hommes d'équipage, commandé par le capitaine RIVEREAU en armement à Nantes d'où il partira incessamment pour le Bengale pour revenir à Lorient.

Le tout en faveur et au bénéfice de celui ou ceux qui fourniront au dit St Texier un capital de 33 250 florins d'Hollande (70 000 livres tournois).

Suivent deux pièces détaillées pour chacun des deux navires, répétant les mêmes conditions et garanties pour les particuliers qui prendront des parts dans cette société.

Complément

Dans le Mettas volume II n° 2984 on trouve le **Duc de la Vrillère** (mais pas le Bernier) :
600 ou 500 tonneaux,
Capitaine : Sabeterie (sic) (pas d'autre capitaine à ce nom),
Armateur : Gourlade (pas d'autre armement à ce nom),
port et date de départ : Lorient 16 janvier 1776,
escale en Europe : Cadix,
escales successives : Ile de France 22/09/1776, Bengale, Ile de France 23/06/1778,
Mozambique, Ile de France 10/06/1779,
(pas de nom du port de retour)
Sources :
Lorient, Arch. 2^e reg., mar. 2 P ?
Toussaint, La Route des îles, contribution à l'histoire maritime des Mascareignes, 1967.

Pierre Pluchon, dans son « Histoire de la colonisation française » (tome 1 Le premier empire colonial. Des origines à la Restauration, Paris, Fayard, 1991), nous apprend que la société privée fit faillite en 1777, sans que les personnes impliquées y laissent leur fortune.

**François LENEGRÉ de MONDRAGON,
ingénieur de la Compagnie des Indes,
et ses créanciers (1774)**

Chez M^e Guillaume le jeune à Paris, le 2 août 1774 (MC/ET/LXXVIII/790) figure un texte de 11 pages, imprimé par Valleyre l'aîné, rue de la Vieille Boucherie, à l'Arbre de Jessé. Il concerne les créanciers de François LENEGRÉ de MONDRAGON, avec leur liste et le montant de chaque créance ainsi que les explications dudit sieur et la liste de ses propriétés.

Il serait trop long de le transcrire. Nous nous contentons d'un résumé.

A la dizaine de créanciers, de Paris et Lyon, pour une somme de 397 931 livres, il s'en ajoute vingt autres, « en Amérique », pour 62 961 livres argent d'Amérique (42 640 livres argent de France).

Le sieur de Mondragon, « ancien ingénieur de la Compagnie des Indes pour le Roi, demeurant à Paris, rue Neuve et paroisse Saint Eustache », « propriétaire de plusieurs habitations à **Saint Domingue** », représente « les divers malheurs qu'il a essayés depuis plus de trente années », en commençant par « la perte de près de 50 nègres périés par le poison ».

Il a acheté et fait armer à Nantes le navire La Pucelle, depuis La Marquise de Langeac et en a fait le chargement de compte et demi avec le sieur de GOMICOURT, commissaire des Chevaux-Légers, en 1764. Il partit de Nantes pour le Cap sur ce navire en 1766, avec le sieur BETHERY de LA BROUSSE.

Mais à son arrivée ses créanciers du Cap et les représentants de ceux de Nantes exigèrent d'être payés sous 3 jours. Il fut « contraint de partir précipitamment ». Les sieurs PLOMBARD et LEGRIS et le sieur BETHERY de LA BROUSSE et consorts se sont emparés de la cargaison et « ils ont retiré des profits si considérables que le sieur Plombard jouit au Cap de plus de 6 à 700 mille livres de biens et que le sieur Bethery de la Brosse, décédé il y a déjà plusieurs années, a laissé une succession de 2 à 300 mille livres. »

Il propose à ses créanciers de leur faire abandon de tous ses biens immeubles, dettes actives et créances « à condition que ce qui restera après le paiement desdits créanciers lui sera remis. »

Les créanciers acceptent et s'unissent pour ne composer qu'un seul corps.
18 articles en tout.

Suit l'état des biens du sr de Mondragon.

Dans cette très longue liste, nous relevons :

- une habitation au Cap, quartier du Moka neuf, 80 000 livres (53 333 argent de France)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- une habitation à la Queue de Samedi, quartier du Fort Dauphin, acquise du sieur BOREL de NEUJILLY, et la moitié d'une autre, en société avec le même, acquise en 1764, 70 000 livres (46 666 argent de France)
- une maison et héritages en Provence, à Aix et dans le voisinage, de la succession de Lenègre père, décédé à Paris (6 000 livres)
- le navire la Marquise de Langeac, achetée au sieur VIAUD en 1763 (47 500 livres)
- le fret du navire (30 000 livres)
- la moitié de 364^e d'intérêts dans le navire négrier l'Amphitrite, à lui vendu par les sieurs PLOMBARD & LEGRIS pour 3 750 livres
- un autre intérêt de 2 500 livres dans le négrier l'Hermione, le même jour par les mêmes
- un nègre gardien des deux habitations de la Queue de Samedi, 1 500 livres ; les meubles de l'habitation, 1 000 livres (ensemble 1 667 livres, argent de France)
- les marchandises chargées sur la marquise de Langeac, pour sa part (18 209 livres)
- les marchandises chargées sur la marquise de Langeac pour son compte particulier, vendues par le sieur STROUKARD (5 130 livres)
- différents effets personnels du sieur de Mondragon chargés dans la Marquise de Langeac, le tout dans un état de Paul ROLLAND négociant au Cap (15 000 livres)
- un billet du sieur MORIN, de Honfleur, remis au sieur ARNAUD, orfèvre au Cap (3 000 livres)

Suivent plusieurs biens et créances en France (Paris, Auxerre, Honfleur, Lyon), que nous ne relevons pas.

Autres dettes actives au Cap :

- les sieurs VAISSE & ASSELIN, du Cap, doivent 300 livres argent des Amériques (200 livres argent de France)
- BOSCH, négociant au Cap, pour un diamant, une garniture à point d'Alençon et un huilier d'argent, doit 6 950 livres argent de France
- Les sieurs FILLERIN et LA FONTAINE, charpentier et menuisier au Cap, doivent 456 livres argent de France
- GRAND-JEAN et ROMIEUX de SAINTE-SUZANNE doivent pour nègres 3 000 livres argent d'Amérique (2 000 argent de France)
- pour une négresse nommée Zaïre qui a été fugitive à la partie espagnole, « que l'on aura quand on voudra », 2 500 livres argent de France
- le sieur BETHERY de LA BROSSE pour nègres et chevaux qu'il a fait saisir et vendre au Cap 4 500 livres
- deux négrillons et une petite négresse, saisis entre les mains de Mme Corneille LANGOUETTE, marchande au Cap Français à la requête du sieur BETHERY de LA BROSSE, évalués 4 000 livres argent des Amériques (2 660 livres)

Total 397 931 livres

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Commentaires

Nous sommes surpris par la mention, en passant, de « la perte de près de 50 nègres péris par le poison » : nous n'avons jamais vu mention d'un tel événement : le nombre des nègres semble énorme et devrait apparaître dans des documents historiques. Quel lecteur en aurait trouvé mention ?

Vérification faite dans le Mettas, plusieurs navires négriers nommés l'Amphitrite mais aucun armé par Plombard et Legris et aucun de la période concernée. Il en est de même pour l'Hermione.

Le nom « Marquise de Langeac » pour un navire armé en 1764, avant nommé La Pucelle, est surprenant puisque la « marquise de Langeac » connue n'a obtenu ce titre qu'en 1765, par adjudication de la seigneurie de Langeac.

On trouve bien dans le Mettas un navire négrier nantais du nom de La Pucelle d'Orléans qui fit deux voyages de traite, de 1752 à 1753 et de 1754 à 1755. Serait-ce le navire armé en 1764 sous le nom de Marquise de Langeac ?

Cela fait bien des approximations dans la déclaration du sieur Lenègre de Mondragon...

Dix ans après cet accord entre le sieur de Mondragon et ses créanciers, le 14 août 1784, chez M^e Girardin (MC/ET/XV/980), autre délibération des créanciers de Lenègre de Mondragon. Le syndic des créanciers unis sera Jean Joachim Surian, écuyer, qui ne fait pas partie de la liste de 1774 mais qui est cessionnaire de trois des premiers créanciers et qui remplace les deux syndics précédents, décédés entre temps, lesquels n'avaient fait aucune vente ni recouvrement.

Et nous ne connaissons pas la suite de l'histoire...

François LENEGRE

Le 28 janvier 1741, François LENEGRE, 22 ans, natif de Paris, obtient un certificat de catholicité avant de s'embarquer à Bordeaux sur le Duc de Penthièvre, pour Saint Domingue où il va pour affaires (Amirauté, 6 B 49, vue 57/200). Cela correspond bien à « plus de trente années » en 1774.

Le CGO (Centre généalogique de l'Ouest) a relevé l'embarquement à Nantes pour Fort Dauphin, le 05/03/1764 sur La Marquise, de François LENEGRE MOURAGON (sic), ingénieur, natif de Paris, 44 ans, fils d'Henry et Anne PROCHASSON.

Le navire ne serait donc pas « La Marquise de Langeac » mais « La Marquise ».

Sur ce même bateau embarquent en effet Philibert BETHERY LA BROSSE (lu DETHERY par le CGO), 28 ans, avocat, natif d'Avallon, fils de Paul et Anne DUPARE, et Jean Baptiste PLOMBARD, 33 ans, négociant nantais, fils de Jean Baptiste et Anne AUDUREAU.

Il y a aussi Jules Jean FILLERIN, 29 ans, menuisier, fils de Jean Baptiste et Catherine CHAILLÉ ; François MASSON, 36 ans, charpentier de Paris, fils de Michel et Marie GALERNE ; Guillaume MILLET, 22 ans, perruquier de Nantes, fils de Claude et Marie MONET ; et Pierre SERCOT, 14 ans, de Paris.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le 13 janvier 1763, autre voyage de « La Marquise », pour Saint Domingue, et le 5 septembre 1763, pour Le Cap (voyages bien rapprochés... est-ce le même navire ?).

François LENE GRE avait épousé Claire CORNEILLE et il en eut au moins trois filles, Thérèse, baptisée au Fort Dauphin le 04/08/1754, Marie Henriette, née au Cap, qui y épousa le 10/09/1781 le négociant Pierre LEFÈVRE (seule la mère de Marie Henriette est présente au mariage), et Anne, mariée avant 1777 avec Pierre Michel ADAM, né vers 1744 à Paris, deux fois veuf, fermier général des postes et entrepreneur des hôpitaux militaires au Port au Prince, d'où au moins 5 enfants nés au Port au Prince de 1777 à 1790 (GHC 38, p. 576-577 « généalogies en escalier », d'Arnaud Vendryes). Anne Lenègre, native du Cap, veuve de Pierre Michel Adam, meurt à 66 ans le 01/02/1820 à Thouars, Deux Sèvres (relevés Geneanet).

Le comte de SENECTERE, le marquisat de Brinon et les PINEL

Voir les articles :

GHC 173, septembre 2004, p. 4282-83 « **Famille de SENECTÈRE ou SAINT NECTAIRE à la Guadeloupe** »

GHC 177, janvier 2005, p. 4392- 4408 « **Documents sur les premières générations et généalogie de la famille PINEL** » et en particulier les pages 4403-4405.

Les SENECTERE père et fils

Jean Charles marquis de SENECTERE et de BRINON

dit le **maréchal de Senectere** (maréchal de France le 24/02/1757)

baron de Didonne et de St Germain sur Vienne, seigneur de Brilhac, Latouche

Bresillas et autres lieux, lieutenant général des armées du roi et son ambassadeur auprès du roi de Sardaigne, gouverneur de Saintonge

demeurant avec son épouse en leur hôtel rue St Honoré paroisse St Roch ³

o 11/11/1685

+ 23/01/1771 château de Didonne en Saintonge (Charente Maritime, 17)

x 07/10/1713 Paris, dame Marie Marthe de SAINT PIERRE, fille d'Henri et

Madeleine de BOISSERET (fille de Jean et Madeleine HOÜEL)

d'où un fils unique :

Henry Charles de SENECTERE

colonel d'infanterie en 1738, dit le **comte de Senectere**

b 03/07/1714 Paris, St Sulpice

+ 09/03/1785 Paris, St Sulpice, 70 ans

Inventaire après décès 15/03/1785

Cm 13 et 15/04/1738 (M^e Bouron XXIX/439) ⁴

x 04/1738 Marie Louise Victoire de CRUSSOL d'UZÈS, fille de Philippe Emmanuel

(+ 1758), marquis de St Suplice, baron de Castelnaux, de Lévy, Graulhet,

Puybegon, Busque et autres lieux et dame Marie Antoinette d'ESTAING,

³ Cité au mariage de leur fils.

⁴ En ligne sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

demeurant à Paris en leur hôtel de Beauregard paroisse de Bonne Nouvelle en 1738

o 07/04/1721 b 15/08/1755 Albi (Tarn, 81)

+ 29/12/1791 Vers sous Bacouel ⁵ (Somme, 80)

Marquisat de Brinon

Propriété de Charles **HOÛEL**, offerte à Marie Marthe de **SAINT PIERRE** à l'occasion de son mariage avec Jean Charles de **SENECTERE**

Devenue Marquisat de Brinon à Capesterre par lettres patentes de mars 1738, enregistrées en 1739, en faveur de Jean Charles de **SENECTERE**

Vendu le 18 mars 1754 par lui et son fils Henry Charles à François Guillaume **PINEL**

Sur le marquisat de Brinon voir entre autres

<https://maisonscreoles.net/patrimoine/patrimoine-guadeloupe/marquisat-de-brinon>

Le comte de Senectere, son épouse et ses dettes

Le 8 mars 1759 ⁶, très haut et très puissant seigneur Henry Charles comte de **SENECTERE** baron de Brillhac, St Germain sur Vienne, Montammart et autres lieux, ci-devant colonel d'infanterie, demeurant à Paris en son hôtel rue de Bourbon, paroisse St Sulpice,

désirant se débarrasser du détail de la dépense de sa maison duquel Madame la comtesse de Senectere son épouse veut bien se charger, comme dépense de bouche, nourriture, gages et habillement des domestiques d'eux et de leurs enfants, nourriture des chevaux, entretien d'équipage, loyer de l'hôtel pour la moitié seulement, dépense évaluée à 1 800 livres par an, au moins,

consent que très haute et très puissante dame Madame Marie Louise Victoire de **CRUSSOL**, demeurante avec lui, touche et reçoive 18 000 livres par an sur les revenus ci-après.

Suit le détail des revenus, dont :

6 000 livres de Mgr le maréchal de **SENECTERE** (son père) sur les revenus échus de la moitié indivise appartenant au comparant des terres et seigneurie de Didonne et marais salants de Meschers en Saintonge ⁷ ;

2 000 livres des arrérages échus de la rente constituée par son altesse sérénissime Louise Anne de **BOURBON** princesse du sang (contrat M^e Bouron 25/04/1739) sur les revenus des terres de Brillhac ⁸ et St Germain sur Vienne ⁹, données en dot au comparant

Le 30 mars suivant est dressée la longue liste des dettes du comte de Senectere pour sommes avancées par Philippe **BROCHANT** écuyer, conseiller notaire et secrétaire du roi honoraire, demeurant à Paris, en partie payées. Le comte de Senectere doit encore 18 901 livres, « qu'il paiera dans les 8 jours en espèces sonnantes et non autrement ». En garantie, il hypothèque les terres de Brillhac, St Germain sur Vienne et Montammart

⁵ Chez un aubergiste : sur la route de l'émigration.

⁶ M^e Bouron, XXIX/509.

⁷ Charente Maritime (17).

⁸ Brillac, en Charente (16).

⁹ Indre et Loire (37), près de Fontevraud.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

en Basse Marche ¹⁰ (valeur 300 000 livres), la maison à Paris rue de Grenelle faubourg St Germain appelée Hôtel St Victor (louée 3 000 livres) et 2 000 livres de rentes.

Intervient Jean JACQUOT bourgeois de Paris, chargé de la procuration (le 27 mars), de très haut et très puissant seigneur monseigneur Jean Charles de Senectere, maréchal de France, baron de Didonne, marquis de Pizany (etc.), commandant pour le roi en province d'Aunis, Poitou et Saintonge, qui se porte garant pour son fils.

Le 31 juillet c'est le maréchal de Senectere qui verse à Brochant, « en louis d'argent », 16 151 livres, provenant de partie de ce qui lui reste dû du prix de la vente par lui et son épouse Marie Marthe de SAINT PIERRE « à M^e Guillaume PINEL, chevalier de St Louis, de la terre et **marquisat de Brinon** et habitations en dépendant ».

Enfin, le 1^{er} mars 1765, le maréchal de Senectere rembourse ce qui reste dû à Brochant en principal et intérêts, soit 6 473 livres, grâce à ce qui a été payé au père et au fils par les PINEL.

Le 23 août 1766 chez M^e Bouron ¹¹, dans un gros dépôt de pièces de la succession PINEL, figure un acte du 27 février 1767 par lequel Jean Charles de SENECTERE, en son nom, à cause de la communauté de biens avec son épouse Marie Thérèse de SAINT PIERRE, et pour son fils unique Henri Charles comte de Senectere, héritier de sa mère, reconnaît avoir reçu d'Élisabeth CHEVALIER, veuve de François Guillaume PINEL, et de la succession dudit Pinel, 24 111 livres dues aux seigneurs maréchal et comte de Senectere pour le prix de la vente faite par ledit seigneur maréchal de Senectere du marquisat de Brinon (M^e Galopin, Guadeloupe, 18/03/1754).

La succession PINEL et l'office de secrétaire du roi

François Guillaume PINEL avait acheté le marquisat de Brinon le 18 mars 1754. Il est décédé l'année suivante, le 11 avril 1755, à 48 ans, laissant une veuve, Élisabeth CHEVALIER, 50 ans, et 4 enfants, 2 fils et 2 filles :

Guillaume François Robert PINEL, qui mourra en 1761 laissant un fils, Guillaume Charles François, dont Élisabeth CHEVALIER sera tutrice, et une fille posthume, qui mourra en 1764 ; en 1763 sa veuve, Anne Charlotte Françoise de Saillans, se remariera avec Louis DUBUQ DU GALLION et vivra en Martinique

Gabriel Paul PINEL de LA PALUN

et

Catherine Elisabeth Jeanne PINEL, qui épousera en 1757 Jean Baptiste DESVERGERS de MAUPERTUIS

Thérèse Marie Anne PINEL, qui épousera en 1759 Charles Guillaume LEMERCIER de MAISONCELLE écuyer sieur de RICHEMOND

Dix ans après le décès de François Guillaume PINEL, le 14 juillet 1765, « en la maison seigneuriale du Marquisat de Brinon au quartier de la Capesterre », devant M^e Mercier, la veuve et les héritiers Pinel donnent leur procuration générale et spéciale au Sr Jean Jacques de CHENNEVIÈRES, bourgeois de Paris, pour vendre, « au prix le plus avantageux », l'état et office de **conseiller secrétaire du roi** maison couronne de France et de ses finances que François Guillaume Pinel avait acquis devant M^e

¹⁰ Non localisé, département de la Haute Vienne (87) : Mortemart, un des plus beaux villages de France ?

¹¹ M^e Bouron XXIX/531.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Bouron, le 10 avril 1752, de François PINGAULT, grâce à Jean Charles de SENECTERE.

Cette procuration, qui énumère les héritiers, fait partie des nombreuses pièces déposées le 23 août 1766 chez M^e Bouron.

Chez ce même notaire, le 16 mars 1767 ¹², Jean Jacques de CHENNEVIÈRES, au nom de ses mandants, vend à Joseph LEJAY, ci-devant négociant en gros demeurant rue des Gravilliers (St Nicolas des Champs), l'office de secrétaire du roi.

Jean Charles de Senectere est présent et le prix de cette vente lui est entièrement délégué « pour parvenir à recevoir ce qui pourrait lui rester dû » du prix de la vente par lui faite à feu Pinel du marquisat de Brinon. C'est donc lui qui recevra de M. Lejay les versements successifs (42 600 livres le 01/04/1767, 2 400 livres le 01/04/1768, 31 240 livres le 12/04/1769).

Le 23 août 1770 ¹³ longue série de pièces qui vont jusqu'au 24 janvier 1775 : le maréchal de Senectere a reçu de Joseph Lejay 25 158 livres de plus que ce qui lui était dû par les Pinel. Suivent les conditions de remboursement à la veuve PINEL. Entre autres, comme le maréchal est décédé le 23/01/1771, c'est à son fils le comte de Senectere que la veuve Chevallié Pinel demande le 08/06/1771 de payer à l'ordre de M. PINEL DUMANOIR (son fils aîné) 11 918 livres « qui m'est dû par la succession de feu M. le maréchal de Senectere votre père pour solde du prix de la charge de secrétaire du roi. »

Pierre Joseph LION et Pierre VILLEJÉGU, de la Guadeloupe, à Paris en 1800

Pierre Joseph LION (o 19/03/1737 Pointe à Pitre) était député de la Guadeloupe à la Convention (6 octobre 1793 - 26 octobre 1795) puis au Conseil des Cinq-Cents (25 octobre 1795 – 19 mai 1798).

Pierre VILLEJÉGU (de son nom complet DURAND de LA VILLEJÉGU ¹⁴) négociant de Saint Pierre de la Martinique, ordonnateur de la Marine ; à la prise de l'île par les Anglais il émigra à la Guadeloupe où il était chef principal des bureaux de la Marine en 1795. Nous ne savons pas par quelles circonstances il se retrouva à Paris en 1800.

Tous deux étaient veufs et avaient le même notaire, M^e Lenormant ¹⁵ : Villejégu fut subrogé tuteur de la fille de Lion au décès de l'épouse de ce dernier.

Pierre Joseph LION

Le 9 ventôse VIII (27/02/1800) Pierre Joseph LION, demeurant à Paris rue des Capucines 197, division de la place Vendôme, fait procéder à l'inventaire après décès de son épouse Élisabeth SABIN, décédée à la même adresse le 17 pluviôse (06/02/1800). Il agit comme commun en biens (pas de contrat de mariage) et comme

¹² M^e Bouron XXIX/532.

¹³ M^e Bouron XXIX/543.

¹⁴ Voir 209 anciennes familles subsistantes de la Martinique, Eugène Bruneau-Latouche, p. 382-385. C'est l'ancêtre du chanteur Philippe Lavil.

¹⁵ MC/ET/XCIX/765 et 766.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

tuteur de sa fille mineure Élisabeth, seule héritière de sa mère, dont le subrogé tuteur est le citoyen Pierre VILLEJÉGU, ex-ordonnateur de la Marine

Entre autres, dans la cave 100 bouteilles de vin rouge ; dans les armoires des vieilles robes, vieilles pelisses, vieux souliers, etc. ; argenterie en argent poinçon de Paris pour 322 francs (7 couverts, 1 cuillère à soupe et 1 à ragoût, 6 cuillères à café) ; une petite montre dans sa boîte d'argent et une autre dans sa boîte d'or.

Parmi les papiers sont citées 4 pièces en langue anglaise à Providence (Rhode Island), légalisées par le consul de France à Boston :

Acte de naissance d'Élisabeth Sabin à Providence, 1764,

Acte de mariage avec Lion à Providence février 1781,

Naissance du citoyen Lion à Bordeaux, St André, 20/03/1737,

Décès de la citoyenne Lion le 17 du mois en cours (sic).

Le même jour 9 ventôse, le citoyen Lion établit une procuration pour les citoyens François et Jean VASSELIN frères, négociants à la Guadeloupe, pour se faire remettre tous les meubles et effets qui lui appartiennent et qui ont été trouvés chez le citoyen GOSSEC à sa mort, en faire dresser inventaire et les vendre par vente publique ou de gré à gré à l'amiable.

Parmi ces meubles, en particulier, retirer de la maison de l'agence du gouvernement 2 billards en acajou appartenant au constituant qui les avait laissés audit citoyen Gossec son fondé de pouvoir chez lequel ils avaient été enlevés par ordre des citoyens HUGUES et LEBAS sans en payer la valeur. Si l'agent préfère les garder et en payer la valeur, en faire l'estimation de gré à gré ¹⁶.

Procuration aussi pour donner quittances, arrêter tous comptes, recevoir toutes sommes qui pourraient être dues au constituant et en particulier par les héritiers CLUGNY (400 moëdes) : mandat du citoyen Clugny ex gouverneur de la Guadeloupe le 04/09/1790, enregistré à Paris le 18 ventôse IV -08/03/1796-, déposé chez M^e Colin à Paris le 12 ventôse VII ¹⁷.

Pierre VILLEJÉGU

Le 19 prairial VIII Pierre VILLEJÉGU, demeurant rue Taitbout n° 36, division du Mont Blanc dépose chez le notaire deux actes :

Commune du Port de la Liberté ci-devant Pointe à Pitre, île Grande-Terre Guadeloupe, le 1^{er} jour complémentaire de l'an III (17/09/1795), les citoyens François VASSELIN, 30 ans, et Charles LEVASSEUR, 22 ans, secrétaires d'administration, déclarent que la citoyenne Adrienne Élisabeth Antoinette Anne GODON, 38 ans, épouse du citoyen Pierre VILLEJÉGU, chef principal des bureaux civils de la marine aux îles du vent, née à St Pierre, Martinique, fille de + le citoyen Godon et d'Anne Madeleine HERICHER, est décédée ce matin maison qu'occupe sa famille en cette cité.

¹⁶ LION ignore que Victor Hugues a été expulsé de Guadeloupe en 1798 puis envoyé en Guyane en 1799. Que sont devenus les billards ? Rappel : « Victor Hugues. L'ambition d'entrer dans l'histoire (1762-1826) », 2017, de Michel Rodrigueaux

¹⁷ Sur deux actes du 9 ventôse voir aussi <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS18comp.pdf> p. 11, où il est question des billards.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Municipalité du Port de la Liberté, 18 vendémiaire IV (10/10/1795) :

Le citoyen Villejégu (comme ci-dessus), désirant faire nommer un tuteur aux 5 enfants de son mariage avec feu la citoyenne Adrienne Élisabeth Antoinette Anne GODON son épouse, fait comparaître parents et amis :

François et Jean VASSELIN, parents maternels ¹⁸,
Corentin Urbain LEISSÈGUES, contre-amiral des armées de la République,
Pierre MONROUX, capitaine de port,
Louis François Germain PAQUENESSE, contrôleur de la marine au département de la Guadeloupe,
Antoine DUPUCH jeune, sous-chef d'administration,
Charles LEVASSEUR, secrétaire d'administration,
tous demeurant en cette cité, les derniers amis.

Ils nomment d'un commun accord le citoyen Villejégu tuteur principal de ses 5 enfants ¹⁹ :

Pierre Antoine,
Dominique Georges (Dominique Georges Marguerite Luc), o 18/10 b 12/11/1776
[Michel Guillaume Eugénie Didier o 20/05 b 01/06/1778]
[Marie Élisabeth Désirée Émilie, o 07/05 b 13/06/1780]
Élisabeth Louise Adélaïde (Elisabeth Marguerite Louise Marie) o 16 b 28/12/1782
Nicolas Guillaume (Louis Guillaume Marie Faustin) o 15/02 b 04/03/1784
Louis Marguerite (Louis Marguerite Alexandre Élisabeth Thomas) o 07 b 18/03/1786

Pierre VILLEJÉGU maria sa fille à Paris, en 1802, avec Louis François VASSELIN négociant à Saint Pierre, fils de François, le négociant du Port de la Liberté en 1795 et 1800, qui l'emmena à la Martinique où elle mourut le 11 août 1814, au Mouillage, âgée de 31 ans.

Il resta à Paris où il résidait encore en 1816 d'après mention au mariage de son dernier fils (20/02/1816 Saint Pierre le Fort).

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

¹⁸ C'est à eux que le citoyen Lion enverra procuration en 1800.

¹⁹ Quelques différences dans les prénoms des enfants avec ceux sur Geneanet et ceux donnés aux baptêmes (que nous mettons entre parenthèses). On peut supposer que ceux de l'acte de tutelle sont les prénoms d'usage. Nous ajoutons les dates de naissance et baptême, tous à Saint Pierre le Mouillage, et, entre crochets, deux enfants sans doute décédés avant 1795. Mais nous n'avons pas trouvé l'aîné, d'ailleurs inconnu des généalogistes.